

LE GAZETTE

DE ROUBAIX-TOURCOING

Bureaux — LILLE, 15, RUE D'ANGLETERRE, 15, LILLE. — TELEPHONE : 672 X (POUR PARIS : 5, rue Bayard, 5)



LA JOURNEE

Sans vouloir faire droit à aucune réclamation si justifiée qu'elle fût, la majorité sectaire du Palais Bourbon a adopté hier, pour être appliquée dès le 1^{er} janvier, la loi qui, sous prétexte d'organiser le monopole municipal des inhumations, dépouille les Fabriques paroissiales.

Un pétitionnaire grand chancelier de la Légion d'honneur, demandant la radiation des officiers délateurs retraités, se signa parmi les généraux grands-croix et grands-officiers.

M. Boncard fait dire qu'il admet la version que M. Syveton s'est suicidé. Par contre, M. Jaurès déclare cette version invraisemblable.

L'amiral Bienaimé a donné, hier, sa première réunion à laquelle assistait une foule considérable.

LA GUERRE. — Dans son télégramme quotidien, le général Korozyk ne signale qu'un combat d'avant-postes près de Lin-Chin-Pon.

LA RUSSIE. — Dans son télégramme quotidien, le général Korozyk ne signale qu'un combat d'avant-postes près de Lin-Chin-Pon.

ETRANGER. — Tous les grands journaux de Russie ont accueilli chaleureusement la Rescrit de l'empereur.

— An contraire, les journaux anglais critiquent très vivement le Rescrit et déclarent que c'est une déception.

— La liste des nouveaux ministres de Grèce a dû être présentée au roi, le matin. M. Delyanous a annoncé ensuite que le décret de dissolution de la Chambre sera promulgué le 7 février.

— La Chambre des députés de Portugal est dissoute. Les élections se feront en février et les nouvelles Cortes se réuniront le 3 mai.

— Une maladie analogue à la peste indonésoise vient d'éclater dans les territoires de l'Onal et y cause une grande mortalité.

C'EST SA FAUTE

Une des choses qui inquiètent et irritent le plus la Franc-Maçonnerie, c'est la facilité, ou mieux la spontanéité avec laquelle l'esprit public a accueilli cette idée que la mort de M. Syveton est l'œuvre des sicaires des Loges.

Et ce qu'il y a de particulier — on l'a noté ici dès le premier jour tant la chose était frappante — c'est qu'il n'y eut pas un cri de surprise ni une protestation dans les rangs des députés francs-maçons eux-mêmes, lorsque, le soir de l'événement, les députés nationalistes revenus de Neuilly lancèrent dans les couloirs de la Chambre ces mots sinistres :

— C'est un crime maçonnique. Et aujourd'hui encore, quoi qu'il fasse et que disent les journaux de la Veuve, le soupçon demeure ancré dans l'opinion.

Ils ont beau se fâcher, ricaner, se démentir, brasser dans une boue abjecte les hypothèses les plus variées et les plus invraisemblables, ils n'ont pas échappé à la tête de millions de citoyens que Syveton n'est pas mort, la veille d'un triomphe assuré, par les bons soins de la secte intéressée à empêcher cet triomphe.

L'avenir nous dira peut-être ce qu'il y a de fondé dans cette grave accusation que nous n'avons point formulée ici et dont nous n'avons parlé qu'avec une extrême réserve, parce que nous voulons avant tout être juste, parce qu'au-dessus des vraisemblances nous mettons la vérité, et aussi parce que nous savons, par expérience, quelle grave chose est de déclarer coupable ce qui n'est que soupçonné.

N'avons-nous pas vu, naguère, un des nôtres, un humble et saint Frère des Ecoles chrétiennes, chargé de la plus terrible des accusations? N'avons-nous pas vu la secte s'acharner contre lui avec une férocité inouïe sans preuves et en dépit de toutes les preuves qui criaient son innocence; et quand un arrêt authentique et solennel de la justice proclama cette innocence, n'avons-nous pas vu la même secte continuer à traîner avec gémisses le nom de ce pauvre religieux et à le clouer à jamais dans le dictionnaire de la langue du ruisseau?

Mais, tout en nous gardant scrupuleusement de prendre et de présenter nos soupçons pour la réalité, il nous est bien permis de dire que c'est la faute de la Maçonnerie si elle a été ainsi soupçonnée, dès la première heure, par l'opinion presque unanime des Français, et si ce soupçon persiste en dépit de tout.

On ne prête qu'aux riches. Or, les annales de la Veuve sont riches de crimes, authentiques et certains ceux-là, et dont rien ne pourra laver la souillure de ses mains.

Quoi de plus authentique, par exemple, que le crime maçonnique qui, en 1848, enleva au pape Pie IX son plus énergique ministre, le chevalier Pellegrino Rossi?

Appelé au pouvoir au milieu de l'effervescence révolutionnaire, Rossi avait eu l'imprudence de dire cette parole où se révélait l'héroïque fermeté de son dévouement :

— Pour arriver au Pape, il faudra me passer sur le corps. La secte le prit au mot. Dès ce jour, la mort de l'homme d'Etat fut résolue. Il était un obstacle, il fallait le supprimer. Les investissements ne manquèrent pas à Rossi. Le matin même du jour fixé pour son exécution, le 13 novembre 1848,

quelqu'un qui l'attendait au bas de l'escalier au moment où il descendait de chez le Pape, lui dit à l'oreille ces mots : — Ne sortez pas ou vous êtes mort.

— La cause du Pape est la cause de Dieu, répondit l'héroïque ministre, et il continua son chemin qui conduisait au martyre certain.

Quelques minutes après, en effet, au moment où il entrait au palais de la Chancellerie où l'attendait le Parlement, un sicaire lui trancha l'artère carotide.

La secte ne se cacha pas de ce forfait, et le soir même, dans un café de Rome, les affidés exposèrent au milieu des fleurs le poignard de l'assassin.

Et l'assassinat de Garcia Moreno le grand et saint président de la République de l'Equateur, n'est-il pas, lui aussi, un crime maçonnique des plus caractérisés?

La encore « l'exécution » était annoncée à l'avance. On ne cachait plus l'infâme dessin dans les Loges.

Quelques semaines avant le drame, un prêtre de passage à Quito disait au président :

— Il est de notoriété publique que la secte vous a condamné et que ses sicaires vous guettent. Prenez donc des précautions.

— Quelles précautions? — Entourez-vous d'une escorte. — Et qui me défendra contre l'escorte? J'aime mieux me confier à la garde de Dieu.

Et à quel'un qui lui faisait la même recommandation le 5 août, la veille du crime, le grand chrétien répondait :

— J'ai déjà reçu bien des avertissements semblables, et j'ai vu, après mûre réflexion, que la seule mesure à prendre, c'est de me tenir prêt à paraître devant Dieu.

Le lendemain, au sortir de la cathédrale, Garcia Moreno tomba percé de balles et de coups de poignard en jetant à ses assassins ce défi de l'immortalité :

— Dios no muere! Dieu ne meurt pas! — La encore, le caractère maçonnique du crime a été établi sans conteste.

Eh bien! lorsqu'un secte a son passé ensanglanté de pareils forfaits; lorsque l'on voit, par ailleurs, tant de disparitions mystérieuses, tant de morts inexplicables et qui surviennent juste au moment le plus opportun pour ses ténébreux desseins; lorsque l'on est notoire que dans les rites symboliques cette secte donne au poignard une place d'honneur et que c'est sur cet instrument qu'elle fait jurer fidélité à ses initiés; lorsque toute sa littérature est remplie d'allusions à peine déguisées aux vengeances sanglantes, aux sanctions meurtrières qui menacent les infidèles; lorsqu'en un mot une bande mystérieuse, qui s'enveloppe de mille précautions pour cacher ses secrets, est convaincue de jouer du poignard avec cette férocité froide et inquiétante, quoi d'étonnant si l'opinion publique, qui sait cela, qui a vu encore tout récemment les monstrueuses machinations, les vilaines délations qui se déroulent sous le manteau de la Veuve, porte vers elle ses soupçons chaque fois que survient un crime mystérieux?

C'est sa faute, à cette troublante cabotière, et de ce qu'il advient elle ne peut s'en prendre qu'à elle-même.

CYR.

NOUVELLES ROMAINES

La béatification du curé d'Ess. A l'occasion de la béatification qui aura lieu le 13 janvier, on célébrera à Saint-Louis des Français, un triduum d'action de grâces, les 13, 14 et 15 janvier.

fête de Noël. A la messe de minuit notamment s'est pressée une affluente plus grande encore que de coutume. La perfection des cérémonies et du chant explique l'attrait qu'exerce sur la population romaine les solennités célébrées à Saint-Louis des Français.

On a remarqué cette année un nombre très considérable de communions.

Gazette

DEVANT LE BUFFET

M. Henry Maret constate qu'il sera impossible à la Chambre de faire la moindre réforme utile avant les élections de 1906, et que les Français peuvent danser devant le buffet.

C'est un vieux dicton, écrit-il, assez plaisant, qui nous apprend qu'on danse devant le buffet, lorsqu'il est vide.

Voici le vrai moment de nous y conformer et de nous livrer au rigodon consolateur.

Je ne pense pas, en effet, qu'il soit sous la calotte des cieux un seul homme, d'âme saine, qui puisse encore croire sérieusement à l'accomplissement d'une seule réforme avant l'an de grâce et l'élection 1906.

Je n'établis aucune responsabilité; je constate purement et simplement un fait indénilable. Les Français ont donc lieu de danser tout à leur aise, et ils ne s'en font pas faute. Les Français sont d'ailleurs des plus accommodants; et danser leur suffit amplement, pourvu que le violon sonne leur goût.

C'est vrai, mais il y a un autre dicton qui dit que « ventre affamé n'a pas d'oreilles », et les joueurs de violon pourraient bien quelque jour voir les danseurs se lasser de l'orchestre.

EN UNE SEULE SEANCE

Voulez-vous avoir une idée des diverses et multiples questions qu'un Conseil municipal socialiste peut solutionner en une seule séance?

Voici, en résumé, ce compte rendu de la dernière séance (26 décembre) du Conseil municipal de Thiers (Puy-de-Dôme) :

1° Une salle a été accordée à la Société de libre-pensée Raison et Science. Cette salle est la sacristie d'une chapelle, dans un ancien collège. La chapelle elle-même sert depuis longtemps de salle de gymnastique.

2° Le nombre des agents de police ayant été réduit à trois, par suite de l'assassinat de l'agent Léglise, le 14 octobre, le Conseil a décidé de révoquer le chiffre et de ne pas remplacer l'agent tué. (La commune a 1800 habitants.)

3° Sur la proposition du citoyen Loubeyre, le Conseil a décidé que la police aurait des ordres pour réprimer la mendicité des Soeurs de Charité.

4° On a décidé de supprimer les 800 francs de traitement de l'aumônier de l'hospice, lequel on n'a malheureusement pas pu licencier, faute de fonds.

5° L'indemnité de logement accordée aux desservants des paroisses de Saint-Jean et du Moulier a été réduite pour chacun de 300 à 100 fr.

6° Le citoyen Bernard a demandé la liberté de la presse, afin que les journaux aient le droit de critiquer le Conseil municipal (sic).

Et dire que le 26 décembre était un jour à moitié férié! Qu'aurait été l'activité des municipaux de Thiers un jour ouvré?

LES JEUX DE HASARD

« Le hasard n'existe pas. Ce n'est qu'un mot représentant l'insuffisance de l'esprit humain à saisir les relations qui lient les causes à leurs effets ou son ignorance de ces causes elles-mêmes. »

connaissent pas — il existe 169911 façons de combiner 32 cartes 5 à 5.

Donc, un mathématicien qui connaîtrait parfaitement ces 169911 combinaisons gagnerait toujours fatalement, mathématiquement.

Il en va de même pour la roulette; un mathématicien qui saurait avec quelle force et sous quel angle la bille est lancée et de quel mouvement est animé le cylindre, ferait à coup sûr sauter la banque à Monaco.

Faisons donc des mathématiques avec intensité, la fortune est au bout, à moins que....

LA LONGEVITE EN SUISSE

Le bureau fédéral (Suisse) de statistique avait dressé la liste des citoyens ou citoyennes suisses qui, le 1^{er} décembre 1900, avaient plus de 90 ans. Il vient de rectifier cette statistique en bifant de ce tableau les personnes décédées jusqu'à fin novembre dernier.

Les 563 personnes qui avaient plus de 90 ans le 1^{er} décembre 1900 étaient nées : en 1799, 1800 et 1801 une femme chaque année; 1802, 2 femmes; 1803, 4 hommes, 3 femmes; 1804, 6 hommes, 5 femmes; 1805, 9 hommes, 13 femmes; 1806, 13 hommes, 20 femmes; 1807, 18 hommes, 34 femmes; 1808, 41 hommes, 68 femmes; 1809, 63 hommes, 99 femmes; 1810, 77 hommes, 85 femmes.

On voit que le nombre des femmes dépasse sensiblement le nombre des hommes âgés de plus de 90 ans. Disons, en outre, que sur ces 563 personnes, 483 sont mortes, 2 ont quitté la Suisse; 79 restent encore en vie (27 hommes, 52 femmes).

C'est sans doute à l'air pur de leurs montagnes que les Suisses doivent de tenir le record de la longévité.

Le Noël, 10 francs par an, étranger 12 francs. Numéro spécimen gratuit, 5, rue Bayard, Paris.

Les dignitaires de la Légion d'honneur ET LA DELATION

Le général Février, ex-grand chancelier de la Légion d'honneur, vient d'inviter les généraux grands-croix et grands-officiers de la Légion d'honneur à signer avec lui une pétition au général Florentin par laquelle il demande que les officiers délateurs soient rayés des contrôles de la Légion d'honneur.

Le général Février, ex-grand chancelier de la Légion d'honneur, vient d'inviter les généraux grands-croix et grands-officiers de la Légion d'honneur à signer avec lui une pétition au général Florentin par laquelle il demande que les officiers délateurs soient rayés des contrôles de la Légion d'honneur.

Le général Février, ex-grand chancelier de la Légion d'honneur, vient d'inviter les généraux grands-croix et grands-officiers de la Légion d'honneur à signer avec lui une pétition au général Florentin par laquelle il demande que les officiers délateurs soient rayés des contrôles de la Légion d'honneur.

Le général Février, ex-grand chancelier de la Légion d'honneur, vient d'inviter les généraux grands-croix et grands-officiers de la Légion d'honneur à signer avec lui une pétition au général Florentin par laquelle il demande que les officiers délateurs soient rayés des contrôles de la Légion d'honneur.

Le général Février, ex-grand chancelier de la Légion d'honneur, vient d'inviter les généraux grands-croix et grands-officiers de la Légion d'honneur à signer avec lui une pétition au général Florentin par laquelle il demande que les officiers délateurs soient rayés des contrôles de la Légion d'honneur.

Le général Février, ex-grand chancelier de la Légion d'honneur, vient d'inviter les généraux grands-croix et grands-officiers de la Légion d'honneur à signer avec lui une pétition au général Florentin par laquelle il demande que les officiers délateurs soient rayés des contrôles de la Légion d'honneur.

Le général Février, ex-grand chancelier de la Légion d'honneur, vient d'inviter les généraux grands-croix et grands-officiers de la Légion d'honneur à signer avec lui une pétition au général Florentin par laquelle il demande que les officiers délateurs soient rayés des contrôles de la Légion d'honneur.

Le général Février, ex-grand chancelier de la Légion d'honneur, vient d'inviter les généraux grands-croix et grands-officiers de la Légion d'honneur à signer avec lui une pétition au général Florentin par laquelle il demande que les officiers délateurs soient rayés des contrôles de la Légion d'honneur.

Le général Février, ex-grand chancelier de la Légion d'honneur, vient d'inviter les généraux grands-croix et grands-officiers de la Légion d'honneur à signer avec lui une pétition au général Florentin par laquelle il demande que les officiers délateurs soient rayés des contrôles de la Légion d'honneur.

Le général Février, ex-grand chancelier de la Légion d'honneur, vient d'inviter les généraux grands-croix et grands-officiers de la Légion d'honneur à signer avec lui une pétition au général Florentin par laquelle il demande que les officiers délateurs soient rayés des contrôles de la Légion d'honneur.

LE MONOPOLE DES INHUMATIONS

« Le plus pressé, a dit le ministre des Finances, c'est de boucler le budget. » C'est pourquoi, la Chambre, après avoir perdu son temps à la vaine discussion de l'impôt sur le revenu, s'est mise d'accord à voter la loi relative au monopole des inhumations : en discussion depuis un quart de siècle, elle a pris subitement un caractère d'urgence telle que la discussion du budget a été interrompue pour lui faire place, que deux séances par jour lui ont été consacrées, et qu'enfin deux de ses articles étant en forme de contradiction, on a mieux aimé les laisser se contredire que les mettre d'accord. Que voulez-vous? quand on est pressé, on ne regarde pas au grâcis pourvu qu'on se débarrasse.

Sans enfoncer dans l'étude de la loi, si lumineusement discutée et combattue par nos amis, nous pouvons la résumer ainsi : elle constitue une spoliation de plus, et il ne faut pas chercher ailleurs l'urgence qui lui a été attribuée par le « bloc ».

Et la spoliation est d'autant plus condamnable, qu'elle s'exerce cette fois au détriment de mineurs dont l'Etat est tuteur. L'argument des dettes contractées par les Fabriques avec l'autorisation de l'Etat tuteur, et dépourvues tout à coup par l'Etat lui-même des ressources propres à servir les intérêts de l'emprunt, a été présenté par M. l'abbé Gayraud avec une telle évidence qu'aucune contradiction sérieuse ne s'est produite.

Quand l'Etat autorise l'emprunt d'une Fabrique, c'est qu'il juge l'opération raisonnable, et elle cessera d'être raisonnable, si les ressources n'étaient pas suffisantes à garantir le service des intérêts. Le prêteur, de son côté pour gages les ressources de la Fabrique, constatées et visées par l'Etat, lorsqu'il a fourni son autorisation. Son autorisation a même donné toute sécurité au prêteur.

Cependant, c'est l'Etat qui dépouille lui-même son mineur des ressources, garanties de son emprunt. C'est une spoliation à l'égard des Fabriques et à l'égard des prêteurs; c'est, par suite, un nid à procès dont l'Etat ne sera bon marchand que si le fait d'urgence fausse la balance des jugements et arrêts.

Le Sénat en avait témoigné quelque scrupule, lorsqu'il avait porté à son article 6 que la loi n'entrerait en vigueur qu'à partir du 1^{er} janvier de l'année qui suivrait sa promulgation. Il entendait assurément donner par ce moyen un certain délai aux Fabriques pour rechercher d'autres ressources.

Mais la majorité ne l'entendait pas ainsi, et afin de supprimer le délai imparti par le Sénat, sans cependant modifier le texte adopté par la haute assemblée, elle a voté la loi le 27 décembre, afin qu'elle soit promulguée le 29, pour être la 30 ou le 31, et appliquée le 1^{er} janvier de l'année suivante.

C'est-à-dire deux jours après ou même le lendemain de sa promulgation! C'est tourner la loi votée par le Sénat sous l'apparence de son adoption pure et simple, c'est une escroquerie en même temps qu'une brutalité sans précédent.

Et cela, dans quel intérêt? On le cherche en vain, car il ne s'agit pas d'abolir un monopole, il s'agit de substituer le monopole des communes, celui-là rigoureux et obligatoire avec pénalité, au monopole des Fabriques, habituées à s'accommoder des usages et traditions.

Sans doute, l'article 2 autorise encore les familles et les Sociétés charitables à suivre les coutumes locales, mais avec quelles entraves et sous quelles conditions!

Il leur faudra l'autorisation du Conseil municipal « qui a desmelané » ce qui est absurde — que tous les Conseils municipaux soient disposés à donner les autorisations sollicitées par les familles et par les établissements charitables; voyez-vous les assemblées communales obligées de se réunir extraordinairement à l'occasion de chaque décès! Comme si les réunions extraordinaires s'effectuaient si aisément! Comme si l'on ne faisait pas du temps pour en obtenir l'autorisation de l'autorité administrative et pour convoquer les conseillers!

Allons, cette loi n'est pas seulement une spoliation de plus, c'est encore une liberté de moins!

J. B.

FRUILLON DU 29 DECEMBRE 1904 - 3 -

LE PAIN DE CHEZ NOUS

D'un mouvement presque machinal, Jean-Marie poussa la grille qui fermait l'enclos et, tremblant, alla s'agenouiller sur l'une des tombes le plus fraîchement remuées, le bas, près du mur tout couvert de mousse.

Il y était depuis une minute lorsqu'une très pénétrant parfum de violette lui arriva en même temps qu'une main se posait sur son épaule :

— Jean-Marie, murmura-t-on à son oreille, est-ce vrai que tu t'en vas demain?

Et Mariette, s'agenouillant près de lui, mit son bouquet sur la pierre.

Il tressaillit, mais ne répondit pas, et tout un moment, on n'entendit que le chatriste du cri-cri au pied du mur.

Annette est vieille et bien fatiguée; elle peut en mourir!

Lui encore. Dans la mousse du mur une luciole brillait. Mariette la vit et se mit à la considérer, les yeux fixes, attendant pour tenter son dernier effort, pauvre fille, que les battements de son cœur ne l'éloignent plus; car c'était maintenant la douleur physique se joignant à la douleur morale, et peu habituée à souffrir dans son corps robuste, elle sentait une angoisse étrange l'envelopper.

Au bout d'un instant, d'une voix qu'on entendait à peine tant elle tremblait :

— Jean-Marie, rospit-elle, tu sais combien je suis fière! Tu m'as reproché souvent d'être trop froide et réservée envers toi. Peut-être as-tu pensé que je ne te donnais pas l'affection d'une accordée....

Elle s'arrêta, ne pouvant se résoudre à parler davantage, luttant d'une grande lutte contre sa chasteté et sauvage fièvre, toute révoltée à l'idée que celui devant lequel elle avait humilié son cœur ne le comprendrait peut-être pas et ne lui répondrait que par cet odieux silence.

Enfin, faisant un suprême effort :

de tu ns partiras point, et tu m'embrasseras devant ma mère et, quand tu voudras, je serai ta femme.

Il ne répondit toujours pas, et pourtant Jean-Marie encore n'eût-il senti remué d'une émotion plus forte; jamais ce caractère inflexible n'avait été si près de céder.

Il se taisait.... et à cette minute, Mariette se crut trahie. Un désespoir la saisit; elle allait se lever et fuir, l'abandonnant à sa destinée, le méprisant puisqu'il la dédaignait; mais, d'une femme offensée, la chrétienne, soudain, se ressaisit; la chrétienne qu'il pouvait, elle, qui devait tenter un dernier assaut pour sauver l'âme, du moins, quand même, à tout jamais, les courir lui échappèrent.

— Pour l'amour de Dieu, Jean-Marie, supplia-t-elle, ne t'en va pas! Il t'a fait honnête et hon — c'est pour cela que je t'ai aimé. — Ne va pas te mêler aux routiers et aux voleurs! Ne perds pas ton âme pour de l'argent! Reste : tu as des bras et du courage, et de la terre à travailler, reste! Il n'y a pas du boahour ou il y a un remords! Crois-moi, mon ami, abandonne pas la bonne route! Tu serais trop malheureux. Ne perds pas la foi avec des incrépantes! La foi, c'est la seule chose qui soit toute bonne en cette vie!

L'épreuve était dure.... La volonté de Jean-Marie, déjà, fléchissait devant une autre sinistres et bonne, et pieuse. Déjà il allait parler.... parler pour coesentir, pour promettre.... Les premières notes d'un air très gai, un air de ruse et de caféis, se firent entendre sur la route.... Il tressaillit.... Etienne de Baur, Joseph Soudrat et Louis Dissous, les trois caissiers avec lesquels il devait partir, montaient à Cerisettes pour les derniers arrangements....

En un instant, Jean-Marie se représenta

le ridicule qu'il y aurait maintenant à élanger d'avis, à avouer qu'il avait capitulé devant une femme.... qui pleurait!

— Nous ne nous épouserons pas si tu pars, reprit-elle d'un accent maintenant raffermi. Ma mère ne le voudra jamais, et Jean-Marie.... je ne le voudrais pas non plus....

— Ensuite, très noble dans sa simplicité campagnarde, forte parce qu'elle avait la certitude de faire son devoir, sans hésiter, sans trembler, elle retira de son doigt l'anneau des accordailles et, dans l'ombre, le lui tendit.

— Prends la bague, lui dit-elle. Je te la rends avec la promesse que tu m'aideras. J'aime mieux souffrir toute ma vie que me marier contre le gré de ma mère.

Et comme, bouleversé et tout éperdu, il n'avancait pas la main pour reprendre l'anneau, elle le laissa tomber dans l'herbe de l'allée, puis, très vite, se détourna.

— Mariette! cria-t-elle, Mariette! Mais, à travers les ifs et les tombes, elle s'était enfuie....

— Soigne bien les enfants! Tenez-les du haut de la voiture.

— Sois donc tranquille! Il y a de l'eau à la source!

— Papa, tu me rapporteras une poupée, oui? Tu me l'as promise! Une vraie, en peut!

— Pour sûr! Si tu es sage!

Et la petite fille, s'élançant d'un bond sur le haut marchepied, tint tomber comme une bombe dans les jambes d'un bonhomme à l'air réjoui qui l'enleva dans ses bras, puis, l'ayant embrassée, la fit descendre et la remit aux mains de sa mère avec un petit soupir de soulagement.

Le positionnait du cabaret qui est au coin de la place et s'avancait vers la voiture. Alors, comme à un signal donné, tous, voyageurs et restants, finirent à l'unisson, et s'en fut l'offrir, tout humide, aux gens de la cariole.

— Et ça! mon cher, rappliqua tout de suite Etienne, que signifie cette mine d'enferment, s'il la plaît? Ce n'est pas avec ce sourire-là qu'on attire les clients, je te préviens.

— Laisse donc! ricana l'homme à la poupée, ne voyez-vous pas qu'il va pleurer parce que sa promesse n'est pas venue le saluer au départ?

(A suivre.)

MARGUERITE D'ESCOLOA.
(Droits de traduction et de reproduction réservés.)

Le Catéchisme en images
COLLECTION UNIQUE
Demander les renseignements à 5, rue Bayard, Paris